



HONORAIRES D'AGENCE

Vente :

Inférieur ou égal à 200 000€ TTC

8% TTC

Supérieur à 200 000€ TTC

5% TTC

Location :

A la charge du locataire :

- 3€/m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- 12€/m² pour les autres frais (rédaction bail, visite, etc...)
(Décret d'application de la loi ALUR du 24 mars 2014)

A la charge du bailleur :

- 3€/m² pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée
- 12€/m² pour les autres frais (rédaction bail, visite, etc...)
- 1 mois de loyer hors charge
(loi du 6 juillet 1989)